

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2872)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1401

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 3 TER

À l'alinéa 13, substituer à la référence :

« L. 5522-2 »

la référence :

« L. 5522-21 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement corrigeant une erreur de référence.